

2. Les obligations et le capital-actions de la  
Atchafalaya Terminal Limited (ci-après dénommée  
la Terminal Company) se composent comme suit:

CAPITAL-OBLIGATIONS

1. Obligations de 50 ans précédentes hypothéquées  
à 5% ..... \$1,000,000  
(Ces obligations sont garanties  
par la Terminal Company)  
Garanties au titre du principal et des  
intérêts par The Lake Superior Corp-  
oration

CAPITAL-ACTIONS - FAITS

1. Actions ordinaires  
(Prévues par la Compagnie de chemin de  
fer à l'exception des actions échangées  
par les administrateurs démissionnaires par  
le Comité exécutif immédiatement pour leur  
restitution.)

2. En cas de projet d'arrangement agréé par les obliga-  
tionnaires de chemin de fer et de la Terminal et par The Lake  
Superior Corporation, et ratifié par une loi du Parlement  
canadien en 1915 (ou dans des conditions de l'Act de 1915),  
il a été stipulé (voir ci-dessous)

(1) Que le capital de premier juin 1914, les restes  
n'étant en aucun cas de moins de \$1,000,000, moins  
de la Compagnie de chemin de fer et de la Terminal  
Company devront être affectés aux fins suivantes  
et dans l'ordre de priorité que suit:

(a) En premier aux obligations de la Terminal Company  
en intérêts au taux de 5% par année sur les obliga-  
tions existantes de la Terminal pour l'année en ques-  
tion et sur intérêts à un taux semblable pour toutes  
années antérieures précédentes en tant que  
l'intérêt sur ces obligations au montant auquel il n'a  
pas été payé à l'échéance de ladite année ou des  
années précédentes ou en portant au compte de capital  
toutes les sommes qui auraient été déposées sur le  
capital après le premier août 1911 en paiement de  
intérêts.

(b) En second intérêt à concurrence de 2% par an  
pour l'année en question, aux obligations de Chemin  
de fer et intérêts de 2% additionnels par an pour  
l'année en question, aux obligations de la Terminal,  
sur ce qu'il demeure respectivement payé par ces  
obligations existantes de Chemin de fer et de la Ter-  
minal, comme si elles se trouvaient en une seule  
catégorie d'obligations.